Image not found or type unknown

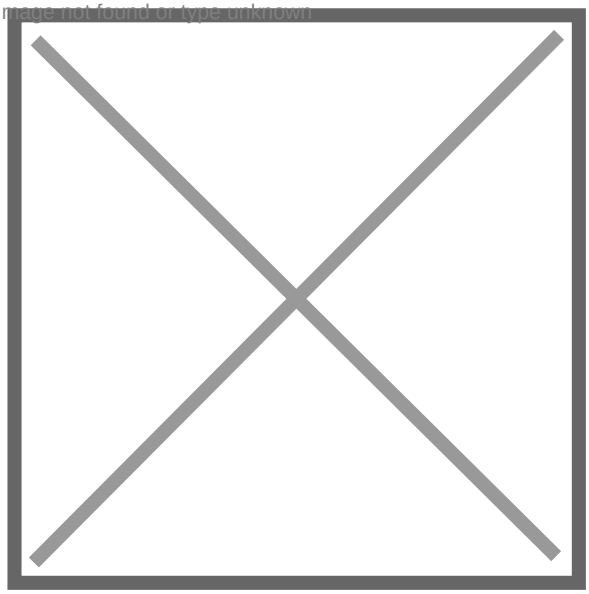

Droit de visite non respecté

Par **needhelp**, le **26/06/2014** à **08:36**

Bonjour
Je suis séparée du père de mes filles depuis 2009. J’ai la garde de nos filles depuis.il paye une pension dérisoire (80e/enfant) et ne respecte jamais son dvh,la deception de mes filles 8/10 ans est permanente, mon dernier avocat n’a même pas dû ouvrir le dossier car le père a eu l’opportunité de mentir impunément au juge. J’ai uniquement obtenu un délai de prévenance pour son dvh de 1 mois, ce qui ne règle toujours pas le problème des réservations de centre de loisirs car elles se font bien avant.il n’a pas voulu réduire son dvh sans doute de peur de payer plus de pension résultat il a 10 semaines mais n'en honore jamais plus de 4, je paye du coup depuis 6 ans ;6 semaines de centre de loisirs par an qu'il devrait à mon sens prendre en charge mais je ne sais pas quel recours j'ai législativement parlant. Par ailleurs il refuse de participer aux frais exceptionnels des enfants. Cette situation est très difficile pour moi financièrement et surtout moralement au vue de la pression psychologique qu'il exerce.
Je viens vers vous aujourd'hui un peu en urgence car je subis depuis 6 ans ses annulations et choix de dates de vacances personnalisés au détriment de mes propres organisations que je dois systématiquement annuler, je suis lasse de céder et j'aimerai savoir quels sont mes recours face à ses abus.
Pour cet été il doit normalement prendre les filles en juillet donc du 3 juillet au 2 aout, il ne veut que les prendre du 7 au 27 juillet, je lui ai dit que je n’étais pas la avant le 1er aout et que ce n’étais pas possible, il exige que je m'organise.il a choisi les dates par recommandé dans le délai de prévenance et pense visiblement que les dates qu'il a donné deviennent légales de fait.
Pour l'arranger, car il disait ne pouvoir les faire garder sur cette dernière semaine je lui ai dit que mes parents acceptais de les prendre pour le dépanner mais
il exige par ailleurs que je lui dépose les enfants à Nantes alors que nous vivons à vannes, et comme je ne veux pas céder il dit qu'il viendra chercher les enfants à vannes le 7 et les ramènera à vannes le 27 que je sois là ou pas, que je n'ai qu'à me débrouiller.

Je suis perdue dans les limites de la loi face à ces abus, j'aimerais votre conseil afin de trouver une parade légale à cette situation délicate.
À court terme et éventuellement à plus long terme si une demande au jaf peut m'aider.je ne sais que faire face à ce nouveau chantage, je suis épuisée.
Quelles sont mes options?

Bien cordialement.

Copyright © 2025 Experatoo.com - Tous droits réservés